



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 novembre 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 h 01, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2019-0863 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0864 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 octobre 2019**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 22 octobre 2019, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 octobre 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 octobre 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un avis de correction par le greffier du *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au tarif d'abonnement au stationnement*, R.V.Q. 2797;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Savard, d'un document contenant une réponse à une question de monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 octobre 2019, relative au bail entre la Ville de Québec et *Sa Majesté la Reine du Chef du Canada*, relatif à la location d'un terrain pour l'aménagement d'un parc public (référence DE2019-245).

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le maire Régis Labeaume propose de céder son droit de réplique après l'intervention générale du chef de l'opposition, à monsieur le conseiller Rémy Normand.

Monsieur le vice-président demande le vote des membres du conseil pour autoriser cette délégation.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Yvon Bussières.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Les membres du conseil consentent, à la majorité, à ce que monsieur le conseiller Rémy Normand exerce le droit de réplique à la place du maire.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 18 h 48.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de différents documents relatifs au projet de viaduc Mendel, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de différents documents relatifs au projet de viaduc du *Canadien National*, situé sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de différents documents relatifs au projet de viaduc Quatre-Bourgeois/Duplessis, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de différents documents relatifs au projet de viaduc Quatre-Bourgeois/Henri-IV, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de différents documents relatifs au projet de pont de la rivière Saint-Charles, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant le dépôt au conseil de la ville de l'étude sur les effets électriques potentiels dans le secteur Pie-XII et l'étude d'impact environnemental, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un comité plénier d'ici le 30 novembre 2019 sur l'achat des *Midibus* par le *Réseau de transport de la Capitale*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2019-0865 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 octobre 2019, relatif aux actions de la Ville de Québec pour relier les quartiers Lairet, Vanier et Vieux-Limoilou - PA2019-148

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2019-148. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés, considérant que la Ville poursuit les travaux qui sont en cours afin de définir une vision globale d'aménagement et de développement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel - Laurentienne, en partenariat avec divers partenaires externes, et de tenir de nouvelles consultations publiques sur le projet de vision lorsque celui-ci sera rendu public.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit:

Attendu que nous avons appris que les travaux de démolition du *Colisée* débuteraient au mois de mai, et que le maire de Québec a des projets pour ce terrain;

Attendu que les frères Trudel ont annoncé un investissement de 500 millions de dollars pour redynamiser et requalifier les terrains qui abritent le centre commercial *Fleur de Lys*;

Attendu que la Ville de Québec avait annoncé son intention de se doter d'un *Plan particulier d'urbanisme (PPU)* pour le secteur de l'amphithéâtre;

Attendu que monsieur le maire Régis Labeaume a affirmé que « si on veut peupler le secteur, faut que les gens puissent traverser [de Vanier à Limoilou]. On ne peut pas être au milieu d'une piste de course »;

Attendu que le maire de Québec a également soutenu « que l'idée de transformer l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, laissée de côté lors de la construction du Centre *Vidéotron*, redeviendra incontournable »;

Attendu que le plan de mobilité durable de la ville recommandait qu'un boulevard urbain soit aménagé sur l'autoroute Laurentienne, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Prince-Édouard (p.87);

Attendu qu'un tel projet de reconversion permettrait notamment, selon un groupe d'étudiants en design urbain de l'*École d'architecture de l'Université Laval*, de créer 6000 nouveaux logements;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est proposé que la Ville de Québec rende public son plan d'aménagement pour relier les quartiers Lairet, Vanier et Vieux-Limoilou.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 6 Contre : 13

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2019-0866 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 octobre 2019, relatif au dépistage des sources de plomb dans les infrastructures de la ville et à la mise en place de solutions pour éliminer les risques sanitaires associés - TE2019-010**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel TE2019-010. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Yvon Bussières déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Rousseau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit:

Attendu qu'au début du mois d'octobre, plusieurs articles médiatiques ont révélé un taux inquiétant de plomb dans l'eau des écoles sur le territoire de la ville de Québec;

Attendu que le taux de plomb observé par différentes études est dans plusieurs cas, comme l'*École Internationale de Saint-Sacrement*, avec un taux de 360 µg/l d'eau, largement supérieur à la norme autorisée de 10 µg/l d'eau;

Attendu que la présence de plomb dans l'eau a de graves conséquences sur la santé humaine, notamment sur les enfants qui peuvent connaître des problèmes de développement;

Attendu que la présence de plomb dans les écoles concerne aussi très certainement des secteurs entiers de la ville de Québec et que les sources ne sont pas clairement identifiées, soit l'Usine de traitement des eaux, les canalisations ou la robinetterie;

Attendu que la Ville de Québec a placé la qualité de l'eau dans ses enjeux prioritaires et dans ses récentes demandes aux partis fédéraux;

Attendu qu'une demande d'information supplémentaire sur la présence de plomb dans l'eau sur le territoire de la Ville de Québec a déjà été formulée à l'attention de la responsable du dossier environnement, lors du conseil de ville du 7 octobre 2019;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est proposé que la Ville de Québec fasse connaître publiquement les données et les informations qu'elle possède sur la concentration de plomb dans l'eau sur son territoire;

Il est également proposé que la Ville de Québec effectue les études nécessaires pour déterminer les sources de plomb dans ses infrastructures, et mette en place des solutions pour éliminer les risques sanitaires associés.

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion, Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3 Contre : 16

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 22 octobre 2019, relatif à un projet pilote en matière de pratique de déneigement - VC2019-004

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel VC2019-004.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

Proposition sans préavis

CV-2019-0867 Félicitations à Hubert Lenoir pour son *Félix Artiste québécois de l'année ayant le plus rayonné hors Québec*, remporté au Premier Gala de l'ADISQ 2019

Attendu que l'auteur-compositeur-interprète natif de Québec, Hubert Lenoir, a remporté un *Félix* dans la catégorie *Artiste québécois de l'année ayant le plus rayonné hors Québec* lors du *Premier Gala de l'ADISQ* qui s'est déroulé le 23 octobre 2019;

Attendu que Hubert Lenoir était également en nomination dans les catégories *Interprète masculin de l'année*, *Spectacle de l'année - Auteur-compositeur-interprète* et *Script de l'année*;

Attendu que l'année dernière, il s'était aussi illustré en remportant quatre *Félix* au *Gala de l'ADISQ* dans les catégories *Révélation de l'année*, *Album pop de l'année*, *Chanson pop de l'année* et *Choix de la critique*;

Attendu que pendant l'été 2019, Hubert Lenoir a effectué une tournée européenne, où il a performé en France, en Belgique et en Suisse;

Attendu qu'en 2018, alors qu'il recevait le prix *Espoir du Festival d'été de Québec*, Hubert Lenoir a déclaré : « Je veux être un citoyen de la ville de Québec partout où je vais dans le monde »;

Attendu que Hubert Lenoir, un ancien élève de *L'Ampli de Québec*, agit en tant que fier ambassadeur de la ville de Québec sur la scène internationale;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent Hubert Lenoir pour son *Félix* remporté au *Premier Gala de l'ADISQ* et qu'ils lui transmettent tous leurs vœux de succès pour ses projets actuels et futurs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0868 **Félicitations à *Alaclair Ensemble* pour les *Félix Album de l'année - Rap et Vidéo de l'année* remportés aux *Galas de l'ADISQ 2019***

Attendu que le groupe rap *Alaclair Ensemble*, originaire de Québec, a fait belle figure aux *Galas de l'ADISQ 2019*, remportant deux *Félix*, en plus d'être nommé dans quatre autres catégories;

Attendu qu'au *Gala de l'ADISQ* du 27 octobre 2019, *Alaclair Ensemble* a remporté un *Félix* dans la catégorie *Album de l'année - Rap* pour son plus récent album *Le sens des paroles*;

Attendu qu'au *Premier Gala de l'ADISQ* du 23 octobre 2019, *Alaclair Ensemble* a remporté un *Félix* dans la catégorie *Vidéo de l'année* pour sa chanson *La famille*;

Attendu que *Alaclair Ensemble* était aussi en nomination dans les catégories *Groupe ou duo de l'année*, *Album de l'année - Choix de la critique*, *Arrangements de l'année* et *Réalisation de disque de l'année*;

Attendu qu'à ses débuts, le groupe a été soutenu par la mesure *Première Ovation Musique*;

Attendu que *Alaclair Ensemble* contribue grandement à l'effervescence qui règne actuellement sur la scène musicale de Québec et que ses succès favorisent le rayonnement culturel de la région;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent le groupe *Alaclair Ensemble* pour ses succès aux plus récents *Galas de l'ADISQ* et leur souhaitent du succès pour la continuité de leur carrière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0869 **Félicitations à *Millimetrik* pour son *Félix du Meilleur album électronique de l'année* au *Premier Gala de l'ADISQ 2019***

Attendu que le *Premier Gala de l'ADISQ 2019* s'est déroulé le 23 octobre 2019;

Attendu que l'auteur-compositeur québécois de musique électronique Pascal Asselin, alias *Millimetrik*, a remporté le *Félix* dans la catégorie *Meilleur album électronique de l'année* pour son album *Make it Last Forever*;

Attendu que *Millimetrik* a été nommé trois fois au *Gala de l'ADISQ* au courant de sa carrière;

Attendu qu'en 2014, l'artiste a également remporté le prix de *l'Album Électronique de l'Année* au *Gala GAMIQ*;

Attendu que *Millimetrik* a participé à plusieurs festivals québécois au cours des dernières années, incluant *Mutek*, *Festival OFF de Québec*, *Osheaga* et le *Festival d'été de Québec*;

Attendu que Pascal Asselin, alias *Millimetrik*, est originaire de la ville de Québec et que sa victoire au *Gala de l'ADISQ* contribue à faire rayonner notre ville sur la scène musicale, partout à travers la province;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent *Millimetrik* pour son *Félix* du *Meilleur album électronique de l'année* et lui souhaitent bien du succès dans les années à venir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0870 Félicitations à Hubert Lenoir, Lou-Adriane Cassidy et Jérôme 50 pour avoir dignement représenté *L'Ampli de Québec* au *Gala de l'ADISQ 2019*

Attendu que depuis près de 10 ans, *L'Ampli de Québec* accompagne la relève musicale de Québec dans l'accomplissement de leurs ambitions et de leurs rêves, en lui offrant de la formation et des services touchant tous les aspects du métier de musicien, de la création à la mise en marché;

Attendu que parmi les 900 artistes qui ont étudié à *L'Ampli de Québec* au fil des ans, plusieurs ont réussi à se démarquer sur la scène musicale;

Attendu qu'à l'occasion des *Galas de l'ADISQ 2019*, trois anciens élèves de *L'Ampli de Québec* ont fait la fierté de l'école, récoltant un *Félix* et sept autres nominations individuelles;

Attendu que Hubert Lenoir a été le récipiendaire du *Félix* de *l'Artiste de l'année ayant le plus rayonné hors Québec* et qu'il était aussi en nomination dans les catégories *Interprète masculin de l'année*, *Spectacle de l'année - Auteur-compositeur-interprète* et *Script de l'année*;

Attendu que Lou-Adriane Cassidy a, pour sa part, été nommée dans les catégories *Album de l'année - Adulte contemporain* et *Révélation de l'année*;

Attendu que Jérôme 50 était aussi en nomination dans deux catégories, soit *Album de l'année - Adulte contemporain* et *Révélation de l'année*;

Attendu que, de l'avis de plusieurs acteurs de la scène culturelle, la qualité des services offerts par *L'Ampli de Québec* et ses succès contribuent à la

rétenion et au développement de la relève musicale à Québec, en plus de mousser son effervescence et son rayonnement culturel;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent Hubert Lenoir, Lou-Adriane Cassidy et Jérôme 50 pour avoir dignement représenté *L'Ampli de Québec* lors des *Galas de l'ADISQ 2019* et qu'ils félicitent aussi toute l'équipe de cette école exceptionnelle pour sa contribution à la formation de la relève musicale à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0871 Félicitations aux employés du Service du traitement des eaux de la Ville de Québec pour l'attestation 5 étoiles pour la qualité de l'eau potable reçue, lors du 42^e Symposium sur la gestion de l'eau

Attendu que la Ville de Québec a, une fois de plus, reçu l'attestation 5 étoiles pour la qualité de l'eau potable produite par ses usines de traitement des eaux de Québec, Charlesbourg et Beauport, lors du 42^e Symposium sur la gestion de l'eau, organisé par le Réseau Environnement;

Attendu que ce Symposium rassemble plus de 350 intervenants du milieu municipal, des professionnels du secteur de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales, en plus d'entreprises, de chercheurs et de consultants;

Attendu que les attestations 5 étoiles décernées à ces trois usines de traitement des eaux démontrent clairement les efforts de la Ville de Québec pour offrir à ses citoyens une eau potable de très grande qualité;

Attendu que la Ville avait d'ailleurs remporté, lors de ce même Symposium en 2018, le volet *Meilleure eau municipale*, une récompense annuelle basée sur des critères plus esthétiques;

Attendu que la Ville de Québec a fait partie des finalistes cette année dans le volet *Meilleure eau municipale*;

Attendu que seules les municipalités produisant une eau dont la qualité est de deux à trois fois supérieure à ce que prévoit le *Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec* étaient admissibles au concours;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent l'excellent travail et la rigueur des employés du Service du traitement des eaux qui ont contribué à cette belle réussite.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0872 Félicitations aux chefs du restaurant ARVI, messieurs François Blais et Julien Masia, ainsi qu'à tous les membres de leur équipe pour la distinction du meilleur nouveau restaurant au pays

Attendu que le 23 octobre 2019, *Air Canada* dévoilait le *Palmarès des 10 meilleurs nouveaux restaurants canadiens 2019* dans son magazine *enRoute*;

Attendu que c'est un établissement de Québec, soit le restaurant *ARVI*, situé dans le quartier Limoilou, qui a été désigné *Meilleur nouveau restaurant au pays*;

Attendu que les résultats du *Palmarès* s'appuient non seulement sur les recommandations de plusieurs experts en restauration, mais également sur l'analyse du critique culinaire ayant visité de façon anonyme les différents établissements en nomination, afin d'évaluer les qualités novatrices de son offre gastronomique;

Attendu que le restaurant *ARVI* s'est distingué par l'originalité de son concept, permettant aux convives de voir les chefs cuisiner et servir des repas gastronomiques dans un décor industriel d'inspiration moderniste;

Attendu que l'établissement, ouvert en juillet 2018 par les chefs François Blais et Julien Masia, est en opération depuis un peu plus d'un an;

Attendu que déjà, l'équipe du restaurant *ARVI* a su tailler sa place parmi la diversité de l'offre culinaire à Québec et faire valoir sa vision unique et audacieuse, non seulement dans son quartier, mais à travers tout le pays;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil municipal félicitent les chefs du restaurant *ARVI*, François Blais et Julien Masia, ainsi que tous les membres de leur équipe pour la distinction du *Meilleur nouveau restaurant au pays*, pour leur contribution à la vitalité économique du Vieux-Limoilou, et leur souhaitent un franc succès dans les années à venir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0873 Félicitations à madame Fabiola Forteza, joueuse de l'année au Canada, et à l'équipe féminine de rugby du Rouge et Or de l'Université Laval, championne canadienne

Attendu que le 31 octobre 2019 se tenait le banquet annuel de *USports*, qui est l'organisme responsable des sports universitaires au Canada;

Attendu que cet événement annuel constitue le point culminant de la saison sportive universitaire au pays;

Attendu que madame Fabiola Forteza, étudiante à la maîtrise en nutrition à l'*Université Laval*, a fait partie des lauréats lors de ce gala;

Attendu que madame Forteza a été élue, cette saison, la *Joueuse de l'année au Canada* par l'organisation *USports*;

Attendu que l'étudiante de l'*Université Laval* avait reçu le même honneur au Québec;

Attendu que c'est la première fois qu'une athlète de ce sport reçoit cette distinction pour le compte du *Rouge et Or* de l'*Université Laval*;

Attendu que l'équipe féminine de rugby est devenue l'équipe championne au Canada, en vertu d'une victoire de 22 à 14 contre l'*Université de Queens* le 3 novembre 2019;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil municipal de Québec félicitent madame Fabiola Forteza pour l'obtention de cette prestigieuse distinction et lui souhaitent bonne chance pour la suite de sa carrière, tant académique que sportive.

Il est également résolu que les membres du conseil municipal félicitent l'équipe féminine de rugby du *Rouge et Or* pour l'obtention de ce titre canadien.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0874 Félicitations à toute l'équipe du restaurant ARVI pour avoir remporté le premier prix au palmarès des 10 meilleurs nouveaux restaurants au pays

Attendu que le magazine *enRoute* publie à chaque année, pour le compte d'*Air Canada*, son palmarès des nouveaux restaurants au Canada;

Attendu que cette distinction fait l'objet d'un palmarès pancanadien;

Attendu que cette année, c'est un restaurant de Québec, situé sur la 3^e Avenue, qui a remporté la palme;

Attendu que le restaurant *ARVI*, depuis son ouverture, fait la fierté non seulement des gens du secteur Limoilou, mais de toute la ville de Québec;

Attendu que selon le compte-rendu du magazine d'*Air Canada*, ce n'est rien de moins qu'un spectacle lorsqu'on se trouve sur place;

Attendu que l'industrie de la restauration est une industrie qui continue de fleurir à Québec avec ses nombreuses bonnes tables;

Attendu que c'est la deuxième fois en trois ans qu'un restaurant de la ville de Québec remporte cette distinction, après le *Battuto* en 2017;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil municipal de Québec félicitent toute l'équipe du restaurant *ARVI* pour l'obtention de cette distinction.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0875 **Suppression de deux toponymes - Rue de Cléon et rue Saint-Ferdinand - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2019-068 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution 97/31668 adoptée par la Ville de Charlesbourg le 21 avril 1997, relative à l'attribution de l'odonyme *rue de Cléon*;
- 2° de supprimer l'odonyme *rue Saint-Ferdinand*, lequel aurait été attribué vers 1940, mais dont aucune résolution n'apparaît dans les archives.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0876 **Dénomination de bassins de rétention existants ou en construction sur le territoire de la ville de Québec - CU2019-086 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu de dénommer officiellement les bassins de rétention ci-dessous :

- *Mouzène*, bassin de rétention de;
- *Cyprès*, bassin de rétention des;
- *Boisé-Lebourgneuf*, bassin de rétention du;
- *Clair-Soleil*, bassin de rétention du.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0877 **Dénomination de trois nouveaux parcs - District électoral de Val-Bélair et district électoral de Loretteville-Les Châtelés - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2019-090 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de dénommer les parcs identifiés sur les plans ci-joints :

- *Pierre-Laporte*, parc;
- *Cabestan*, parc du;
- *Insignes*, parc des.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0878 **Changement de dénomination de la Caserne Saint-Nicolas pour Édifice Saint-Nicolas - District électoral du Cap-aux-Diamants - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2019-092 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le changement de dénomination de la *Caserne Saint-Nicolas* située au 19, rue Saint-Nicolas, de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer cet édifice *Édifice Saint-Nicolas*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0879 **Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, en vertu de la résolution CV-2019-0498, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre de Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-276 (Abrogée par CV-2021-0279) (Ra-2156)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 1^{er} mars 2019 par l'Office municipal d'habitation de Québec, représenté par

monsieur Claude Foster, et acceptée par la Ville de Québec le 3 juin 2019, aux termes de la résolution CV-2019-0498, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0880 **Correction à l'acte d'échange 24 979 691 publié le 22 octobre 2019, entre la Ville de Québec et 9184-3730 Québec inc., en vertu de la résolution CV-2019-0499, relative à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec, et vente d'une partie du lot 1 398 047 du cadastre du Québec - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Charlesbourg - DE2019-280 (Ra-2156)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

1° d'approuver l'entente relative à la correction de l'acte d'échange du lot 6 292 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, en contrepartie des lots 6 293 012, 6 292 994 et 6 292 993 du même cadastre, publié le 22 octobre 2019 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro d'enregistrement 24 979 691, jointe au sommaire décisionnel. Plus particulièrement, d'autoriser que la Ville accepte de procéder à la correction de l'acte d'échange de la façon suivante :

- en précisant que la Ville a acquis le lot 6 292 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans le but de le céder ultérieurement à la *Commission scolaire de la Capitale* (résolution CV-2019-0542) en application de l'article 29 (1.1°) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
- en précisant que les lots 6 293 012, 6 292 994 et 6 292 993, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ont été acquis par l'ancienne Ville de Charlesbourg en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1) et faisaient partie du parc industriel de Charlesbourg. La Ville de Québec a procédé à l'analyse requise en vertu de l'article 12 de cette Loi et la clause de garantie à l'acte d'échange est modifiée en conséquence;
- la Ville et 9184-3730 Québec inc. renoncent au droit de répéter l'immeuble donné en échange, au cas où elles en seraient évincées;
- le droit de premier refus en faveur de 9184-3730 Québec inc. prévu à l'acte d'échange, relatif à une partie du lot 6 292 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, est modifié en changeant le plan contre celui joint audit sommaire.

2° d'autoriser la signature de ladite entente, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente de correction jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

CV-2019-0881 **Remplacement d'un élu à titre de membre de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* - DG2019-058 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance à titre de membre de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, en remplacement de monsieur le conseiller Jérémie Ernould.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0882 **Remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec* - DG2019-059 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de recommander au gouvernement du Québec de nommer monsieur André Roy, vice-président exécutif et directeur général du *Groupe Le Massif*, à titre de membre du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec*, en remplacement de madame Julie Lemieux.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0883 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Cégep Limoilou*, relative à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'Arrondissement de Charlesbourg - LS2019-350 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville

de Québec et le *Cégep Limoilou*, relatif à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le but de prolonger cette entente jusqu'en 2031;

- 2° un ajout au programme triennal d'immobilisation du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 65 000 \$, et son affectation au projet lié à la mise à niveau du vestiaire numéro 5 au centre sportif de l'*Arpidrome*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0884 **Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022 - Lots 1 à 5 (Appel d'offres public 61524) - AP2019-663 (CT-2449972, CT-2449983, CT-2449990, CT-2450022) — (Ra-2157)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie de la ville de Québec - Lots 1, 3, 4 et 5 - Saisons 2019–2020, 2020–2021 et 2021–2022, conformément à la demande publique de soumissions 61524 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020, 2021 et 2022 par les autorités compétentes :
- Lot 1 - CLE7009 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 98 470 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 octobre 2019;
 - Lot 3 : CLE7011 : *9330-4343 Québec inc.*, pour une somme de 105 833,70 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 2 octobre 2019;
 - Lot 4 : CLE7012 : *9330-4343 Québec inc.*, pour une somme de 99 317,40 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 2 octobre 2019;
 - Lot 5 - CLE7013 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 161 568 \$, excluant les taxes, selon sa soumission du 3 octobre 2019;
- 2° de retourner en appel d'offres pour le lot 2 - CLE7010 - Secteur Cap-Rouge.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0885 **Prise d'acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec du 31 août 2019 - Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019 - FN2019-034 (Ra-2157)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de l'état intérimaire de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2019, selon les annexes A, A1, A2 jointes au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 765 178 \$, selon l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 11 518 \$, selon l'annexe C jointe au sommaire décisionnel;
- 4° de prendre acte des virements de crédits budgétaires et de leur impact entre les compétences d'agglomération et de proximité au 31 août 2019, d'un montant de 1 056 894 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités d'investissement pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 75 997 \$, selon l'annexe E jointe au sommaire décisionnel;
- 6° d'approprier des revenus supplémentaires pour une somme de 8,2 M\$ et d'en affecter 6,4 M\$ aux opérations relatives au déneigement du budget de fonctionnement du *Processus de l'entretien des voies de circulation* sous la responsabilité de l'arrondissement de la Cité-Limoilou et 1,8 M\$ aux opérations d'entretien et réparation de véhicules et d'équipement du budget de fonctionnement du Service de la gestion des équipements motorisés;
- 7° d'autoriser le Service des finances à procéder aux écritures budgétaires nécessaires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-575 à FN2019-033 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 6 novembre 2019.

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 58.

CV-2019-0886 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac (Appel d'offres public 50750) - AP2019-575 (CT-2443387) — (Ra-2154)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement du contrat adjugé à *Bonair SD inc.*, relatif à l'entretien et la réparation des systèmes de réfrigération à l'ammoniac au *Pavillon de la jeunesse*, de la date du renouvellement au 31 juillet 2021, conformément aux conditions prévues à l'appel d'offres public 50750 et selon les prix unitaires de sa soumission du 11 juillet 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0887 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 2604, rue de la Vendée, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du cadastre du Québec, l'affectation au domaine public dudit immeuble, et l'ouverture du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2019-260 (CT-DE2019-260) — (Ra-2154)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 2604, rue de la Vendée, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 479,50 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété de monsieur Jean Poliquin et madame Claudette Bédard, pour une somme de 330 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation, au domaine public, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 dudit cadastre;
- 3° l'ouverture du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant le lot 2 012 439 du même cadastre;

4° conditionnellement à cette acquisition, l'autorisation au Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2019-0888 **Adoption du calendrier 2020 des séances du conseil de la ville – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du calendrier 2020 des séances du conseil d'agglomération de Québec - GA2019-011 (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le calendrier 2020 des séances du conseil de la ville, joint au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du calendrier 2020 des séances du conseil d'agglomération de Québec, joint audit sommaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0889 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative aux travaux modifiant la Tournée Petit-Vallon/Irving, arrondissement de La Haute-Saint-Charles (PSO190164) - IN2019-033 (CT-IN2019-033) — (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de collaboration entre la Ville de Québec et la Société de transport de Québec (Réseau de transport de la Capitale), relative aux travaux modifiant la Tournée Petit-Vallon / Irving pour le transport en commun, en application de la répartition des responsabilités et des coûts de

réalisation sous la gestion de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0890 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-134 (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-596 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres », de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0891 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-135 (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-597 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le

Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0892 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-136 (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-598 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2019-596, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.*

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0893 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage N°480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage N° 480-85, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-142 (Ra-2154)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement N° 2019-599 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage N° 480-85*, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0894 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (Dossier 61461) - AP2019-567 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification, jusqu'au 30 septembre 2020, des mandats confiés aux firmes d'avocats mentionnées à l'annexe jointe au sommaire décisionnel (Dossier 61461) par le Service des ressources humaines, dans le cadre de griefs syndicaux, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0895 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du Centre de services partagés du Québec, pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès d'IBM (Dossier 62632) - AP2019-646 (CT-2446931) — (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer la fiche technique d'inscription du *Centre de*

services partagés du Québec afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente pour les contrats à commande de logiciels pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès (ISIG) d'IBM;

2° l'approbation de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition desdites licences d'IBM;

3° l'approbation d'une dépense estimée à 195 100 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition desdites licences d'IBM, soit à *Necando Solutions*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0896 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279) - AP2019-664 (CT-2449315, CT-2449323) — (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement du contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec avec *Logistik Unicorp inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0281, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions VQ-48279, de sa soumission révisée du 28 juillet 2016 et à l'ajustement des prix unitaires et mensuels prévus au cahier des charges, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 10.

CV-2019-0897 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail (Dossier 53274) - AP2019-682 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 25 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Examed clinique travail*

santé inc., pour des services en médecine du travail, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0898 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et Myca Santé inc., relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien* - DE2019-231 (CT-DE2019-231) — (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien*;
- 2° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *Myca Santé inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0899 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui à la *Charte de collaboration du Groupe des incubateurs–accélérateurs de Québec* - DE2019-261 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature d'un appui à la *Charte de collaboration du Groupe des incubateurs–accélérateurs de Québec*, en tant qu'intervenant non partie à l'entente, selon des termes substantiellement conformes à ceux mentionnés à ladite charte de collaboration jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0900 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1286 - PA2019-127 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1286;
- 2° l'appropriation d'un montant de 320 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1286. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0901 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de présenter divers projets d'investissement au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau - PV2019-011 (Ra-2156)**

Attendu que la Ville de Québec a pris connaissance du guide relatif au programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Québec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière audit programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'adoption d'une résolution prévoyant les engagements suivants:

- 1° de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2° de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;

- 3° de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4° de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- 5° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 6° du dépôt de la demande d'aide financière audit programme;
- 7° au Service des projets industriels et de la valorisation de soumettre les demandes énumérées dans la liste jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0902 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail, R.A.V.Q. 1293 - RH2019-932 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail*, R.A.V.Q. 1293.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0903 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc., portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - RH2019-940 (Ra-2156)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers

professionnels de Québec inc., portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite, selon des conditions conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0904 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm - Maison de la musique*, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information - **TI2019-011 (Ra-2156)****

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm - Maison de la musique*, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information, selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0905 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte de l'état intérimaire de l'agglomération de Québec du 31 août 2019 et l'approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires de la période du 1^{er} mai au 31 août 2019 - **FN2019-033 (Ra-2157)****

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte de l'état intérimaire d'agglomération de Québec du 31 août 2019, selon l'annexe A1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 1 798 196 \$, selon l'annexe B-1 jointe audit sommaire;
- 3° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétences d'agglomération, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 4 796 200 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;

- 4° la prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité, au 31 août 2019, d'un montant de 1 056 894 \$, au bénéfice de la compétence d'agglomération, selon l'annexe D jointe audit sommaire;
- 5° l'autorisation des ajouts de crédits budgétaires de compétences d'agglomération relatifs aux activités d'investissement, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, d'un montant de 30 000 \$, selon l'annexe E-1 jointe audit sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Adoption des règlements

CV-2019-0906 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2791 - PA2019-129 (Ra-2152)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2791.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'un communiqué du *Syndicat des employés du transport public du Québec métropolitain* daté du 4 novembre 2019, intitulé « *Le syndicat des chauffeurs invite le président du RTC à plus de considération* ».

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 20 h 45.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ir